

# LA VILLE COMME LIEU-OBJET GEOGRAPHIQUE

Perceptions contemporaines de la ville, Zürich, 1 avril 2006

Georges NICOLAS, avril 2006

## 1. QU'EST-CE QU'UN LIEU-OBJET ?

### 1. 1. ESPACE GEOGRAPHIQUE

L'espace géographique peut être défini de deux manières. Soit il est dans la dépendance des objets : *la relation entre les objets génère l'espace*. Soit il est indépendant des objets : *les objets sont dans l'espace*.

### 1. 2. ENTITE SPATIALE INFORMATION GEOGRAPHIQUE

Est spatiale toute entité (quelle qu'elle soit) formée par un lieu et un objet indissociables.

Est géographique toute information qui *différentie* (écrit avec un t), soit le lieu, soit l'objet, soit le lieu et l'objet, d'une entité spatiale située ou localisée à la surface de la Terre.

### 1. 3. LIEU ET LOCALISATION

Un lieu n'est pas une localisation.

### 1. 4. LOCALISATION

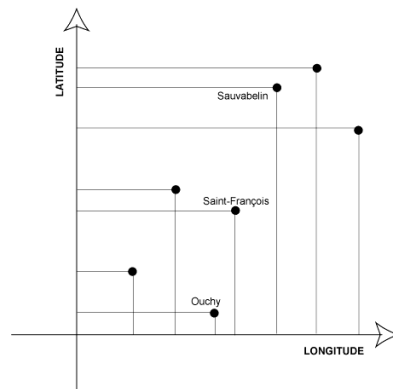


Figure 1 : Localisation de noms de lieux à l'aide de coordonnées sur des axes  
Exemple : lieux-dits à Lausanne (Suisse)

© Georges NICOLAS, Juin 2004

Sur une carte dessinée dans un plan figurant une partie de la surface terrestre, la localisation est un point dont la position est repérée à l'aide de deux nombres dont la valeur est calculée grâce à des projections sur des axes numérisés. Le premier nombre, sur l'axe vertical, sert à mesurer la distance par rapport à l'équateur : *la latitude*. Le deuxième nombre, sur l'axe horizontal, permet de mesurer la distance par rapport à un méridien origine conventionnel (Ile de Fer, Greenwich, Paris, St Petersburg, etc.) : *la longitude*.

### 1. 5. SITUATION

Le mot *lieu* est attesté dans l’*Odyssée*. Au Moyen Age et même encore au XVIe-XVIIe siècles, on repère la *situation* d’un lieu désigné par un nom sans utiliser la latitude et la longitude. Avant le XIXe siècle, « lieu » n’est pas synonyme de « localisation ». En effet, bien que la localisation soit réutilisée de manière mathématiquement rigoureuse à l’aide de coordonnées à partir de la Renaissance, lorsqu’elle est réintroduite en Europe, elle n’est pas d’un usage ordinaire dans les textes et les plans au XVIIIe siècle. En Suisse, en 1720, les autorités du canton de Berne enjoignent à leurs agents locaux dans le Pays de Vaud de faire « tout ce qui doit se faire dans le lieu », c’est à dire dans la « commune ». Au début du XIXe siècle, les autorités du canton de Vaud utilisent encore couramment le terme de « lieu » dans un sens spatial très général quand elles gèrent le cadastre.

## 1. 6. SITUATION DE LIEUX AYANT UN NOM

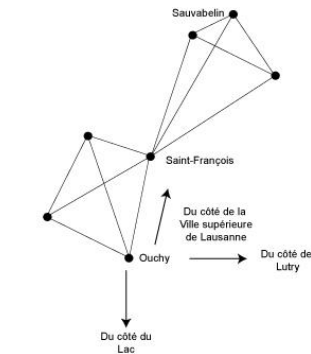


Figure 2 : Situation de noms de lieux dans le territoire actuel de la commune de Lausanne. Au XVIe siècle le repérage de la situation du château d’Ouchy se fait à l’aide de lieux situés dans et hors de la commune

© Georges NICOLAS, Juin 2004

Au XIVe siècle, le local d’archives de l’évêque de Lausanne possesseur du château d’Ouchy est repéré en le situant « du côté de la ville supérieure de Lausanne », « du côté de Lutry » [sur le Léman] et « du côté du Lac [Léman] ». Rien n’est indiqué sur le quatrième côté, en direction de Morges sur le Léman.

## 1. 7. LE LIEU PEUT ETRE DEFINI INDEPENDAMMENT DE LA LOCALISATION ...

Pour situer un lieu, non seulement il n’était pas nécessaire d’employer une localisation mesurée sur des axes orientés selon les quatre points cardinaux, ni même d’utiliser trois autres directions (et non pas quatre) comme à Ouchy à Lausanne, mais encore, à Paris au XVIe siècle, dans certains actes notariés, les parties prenantes se repèrent en utilisant uniquement des lieux supposés connus et situés par rapport à un seul autre lieu.

Exemples cités par Clément GURVIL, *Les paysans de Paris du milieu du XVe siècle au début du XVIIe siècle* (thèse en cours) « ... maison ... entre les portes Bordelles et St-Victor ... sise sur les fossés St Marcel..., à l’exclusion d’un carré, tenant aux murs de la maison, du costé de Chassebras... », 1544, 3181 ; « ... laboureur... devant l’hôtel de Savoisy...du côté de Bagnolet... », 1503, MC, XIX, 20 ; « ... cordier aux faubourgs de Paris hors la porte St-Jacques ... du côté de Charenton ... », 1546, MC, XIX, 90 ; « ... jardinier à Paris ... du côté de Popincourt ... », 1546, MC, XIX, 169 ; « ... laboureur aux Porcherons près Paris du côté de la porte St-Honoré ... about au chemin Paris-Clichy ... », 1552, MC, XIX, 186. COYECQUE Ernest, *Recueil d’actes notariés relatifs à l’histoire de Paris et des ses environs au XVIe siècle*, tome I : 1498-1545, Paris, 1905.

## 1. 8. LE LIEU PEUT ETRE DEFINI INDEPENDAMMENT DE LA LOCALISATION ...MAIS IL PEUT ETRE LOCALISE

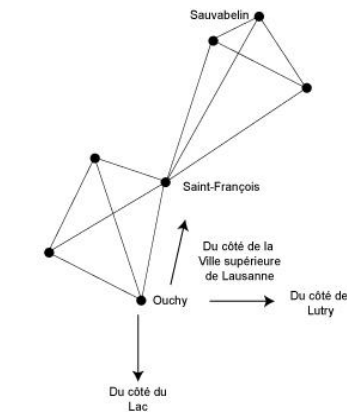


Figure 2 : Situation de noms de lieux dans le territoire actuel de la commune de Lausanne. Au XIVe siècle le repérage de la situation du château d'Ouchy se fait à l'aide de lieux situés dans et hors de la commune

© Georges NICOLAS, Juin 2004

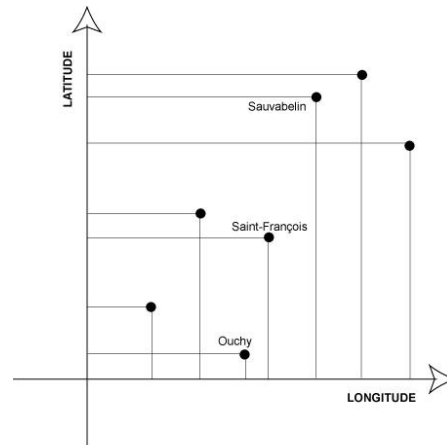


Figure 3 : Localisation de noms de lieux à l'aide de coordonnées sur des axes. Lieux-dits sur le territoire de la commune actuelle de Lausanne (Suisse)

© Georges NICOLAS, Juin 2004

## 1. 9. LIEU-OBJET

Le mot *lieu* apparaît dans les documents d'archives bien avant *localisation*. Outre que *lieu* est un terme qui a une origine et une histoire, il peut être employé encore actuellement de manière rigoureuse sans être confondu avec *localisation*. Ainsi, de nos jours, dans le « territoire » de Lausanne localisé à l'aide des coordonnées de ses limites, on trouve un grand nombre de noms de lieux : « Ouchy, Saint-François, Sauvabelin » etc. Tous ces noms désignent un lieu et un seul et chaque lieu peut être situé par rapport à d'autres lieux : Saint-François est entre Sauvabelin et Ouchy, Saint-François est plus près du Lac que Sauvabelin etc. Pratiquement, un Lausannois à la recherche d'un logement sait faire la différence d'habitabilité entre un appartement situé à Sauvabelin et un autre à Ouchy. Ces noms sont donc des objets indissociables d'un lieu et ils forment des « lieux-objets » uniques. Mais, comme les lieux-objets « noms de lieux » (Ouchy, Saint-François, Sauvabelin etc.) peuvent avoir la même localisation qu'un lieu-objet « place » ou « château », la « place Saint-François » ou le « château d'Ouchy » sont également des lieux-objets uniques (lieu : place, objet : Saint-François ; lieu : château, objet : Ouchy).

## 2. DES LIEUX-OBJETS DIFFERENTIES DANS LA VILLE

### 2. 1. LIEN COGNITIF ENTRE LIEU ET OBJET

Deux « lieux-objets » peuvent avoir la même situation et la même localisation mais la différence entre objets permet de les distinguer. De surcroît, deux objets différents peuvent aussi correspondre à un même lieu-objet nominal en dépit du changement de situation et de localisation du lieu.

Au II<sup>e</sup> siècle « Lousonna » *vicus* romain se trouve au bord du Léman ; au VI<sup>e</sup> siècle, « Notre Dame de Lausanne », église cathédrale, est située sur une colline à l'intérieur des terres. A une époque probablement postérieure au IV<sup>e</sup> siècle, le *vicus* disparaît matériellement et il change de nom au Moyen Age (« Vidy » au Xe siècle). Le « lieu-objet nominal = nom du lieu : Lausanne » a donc perduré mais il a changé de situation et de localisation. Il existe donc deux lieux-objets physiques distincts portant le même nom : « Lousonna » au II<sup>e</sup> siècle et « Lausanne » au VI<sup>e</sup> siècle (même lieu-objet nominal).

### 2. 2. REPRESENTATION DU LIEN COGNITIF ENTRE LIEU ET OBJET

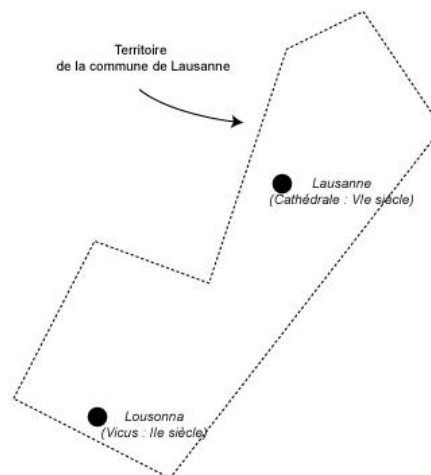


Figure 5.1 : Lien cognitif entre le lieu et l'objet.  
Lieu-objet nominal inchangé : Lousonna, Lausanne (permanence du nom).  
Objets différents : vicus, cathédrale.  
Lieux différents : lac (vicus), colline (cathédrale).  
Lieux-objets historiques différents : noyaux historiques aux II<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles.

© Georges NICOLAS, Juin 2004

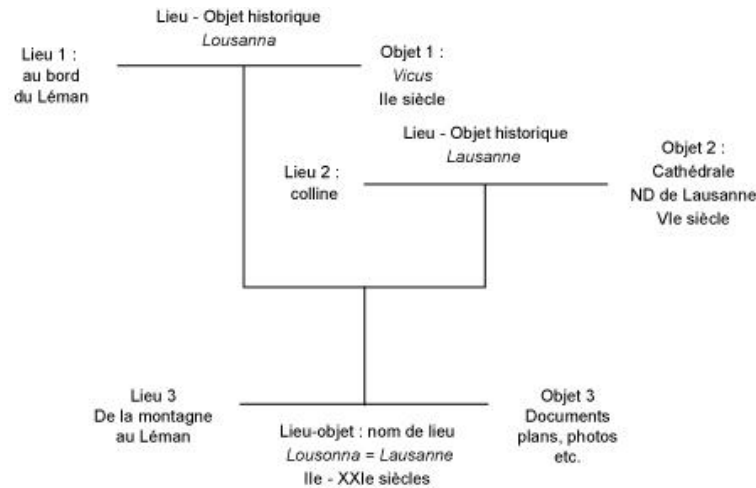


Figure 5.2 : Lien cognitif entre le lieu et l'objet  
 Lausanne : la situation du lieu et la localisation changent.  
 Le lieu-objet "nom du lieu" ne change pas.  
 Les lieux-objets historiques changent.

© Georges NICOLAS, Avril 2005

### 2.3. EVOLUTION DE LA PERCEPTION POLITIQUE DES LIEUX D'UNE VILLE LIEU-OBJET NOMINAL = NOM DE LIEU

A Paris le lieu-objet situé entre les Tuileries et les Champs Elysées s'appelle au XVIIIe siècle : « place Louis XV » ; le 11 août 1792 : « place de la Révolution » ; le 26 octobre 1795 : « place de la Concorde ». Ces changements de noms concernent des lieux-objets dont la situation et la localisation ne varient pas. La « place Louis XV » fait l'apologie de la royauté ; la « place de la Révolution » célèbre la Révolution et la « place de la Concorde » consacre la réconciliation nationale. Les liens cognitifs (matériels) entre les lieux et les objets dans les « lieux-objets = noms de places » (Louis XV, Révolution, Concorde) concernent deux objets matériels : un *objet physique*, la « place » et un *objet nominal*, le « nom de place ».\*

### 2.4. UNE LOCALISATION : TROIS LIEUX-OBJETS

**LIEU-OBJET NOMINAL = NOM DE LIEU**  
**LIEU-OBJET PHYSIQUE = PLACE**  
**LIEU-OBJET URBAIN = NOM DE PLACE**

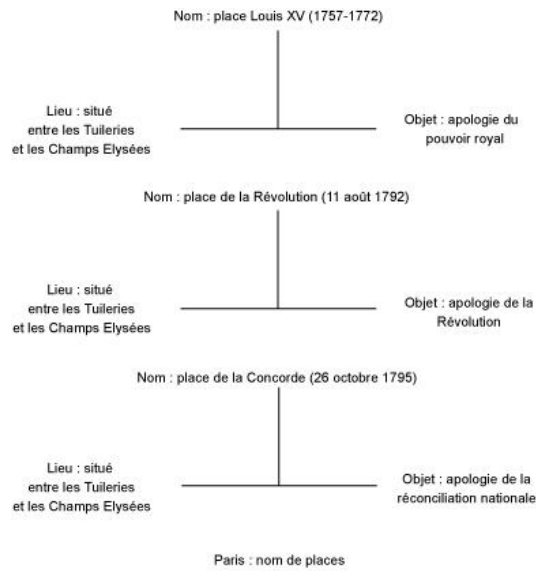


Figure 4.1 : Lien cognitif entre lieu et objet : mêmes lieux , mêmes localisations, objets différents (noms différents).

© Georges NICOLAS, Juin 2004

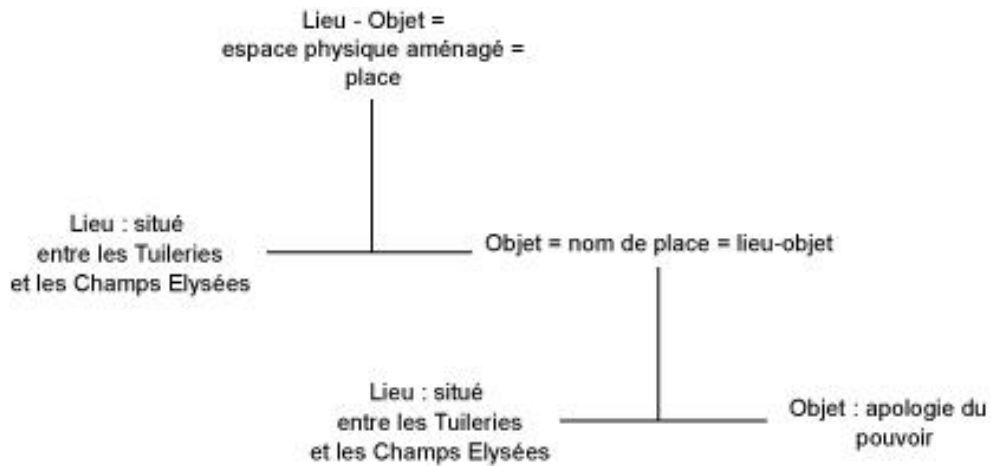


Figure 4.2 : Lien cognitif entre le lieu et l'objet.  
Paris: place Louis XV, de la Révolution, de la Concorde.  
La situation du lieu ne change pas et se confond avec la localisation.  
L'objet et le lieu-objet changent.

© Georges NICOLAS, Juin 2004

### 3. LA VILLE COMME LIEU-OBJET DIFFERENTIE

#### 3.1. DIFFERENTIATIONS INTRA ET INTER-URBAINES

La situation est la position spatiale relative d'un lieu-objet par rapport aux autres, exprimée à l'aide d'une structure d'ordre ou d'une structure non métrique.

L'identité est ce qui fait qu'un objet ne peut pas être différencié en deux (ou plus) autres objets (identité qualitative). Si on donne à cet objet le statut d'ensemble, les éléments de cet ensemble sont des objets géographiques *d'ordre n* par rapport à la Terre qui est le seul objet géographique primitif *d'ordre 1*. La question posée détermine les différenciations à envisager.

Ainsi, dans une ville, un lieu-objet différencié nom de place (*d'ordre n*) est successivement nominal (nom de lieu, *d'ordre n+1*) puis physique (place, *d'ordre n+2*). La perception de son rôle et de sa signification fonctionnelle et symbolique (*ordre n+3*) est déterminée par ces deux premières identités.

La différenciation du lieu (situation) et de la différenciation de l'objet (identité) permettent de caractériser le couple lieu-objet en tant que différenciation spatiale. Cette conception nie toute réalité de l'espace et du temps en dehors des choses étendues et des événements. L'espace est la relation entre les lieux-objets.

Les différenciations initiales (situation, identité) génèrent des lieux-objets qui peuvent être eux-mêmes différenciant dans les espaces intra-urbains et inter-urbains.

#### 3.2. CENTRALITE - DECENTRALITE

Le fait d'être « central » (centralité) est soit une propriété géométrique (et par extension : spatiale) d'un lieu-objet dans un espace, soit une caractéristique (par exemple : fonctionnelle) attachée à ce lieu-objet. Or, si la notion de « centre » permet par analogie géométrique de parler de « périphérie », pourquoi ne pourrait-on pas également par analogie parler de « non central » ou de « décentral » par rapport à « central » ?

Il existe une symétrie entre (centre/périphérie) et (central/ ?). Des tentatives ont d'ailleurs été faites qui utilisent les termes de cette symétrie en les combinant : (lieu = centre) lié à (objet = central) ou encore (lieu = périphérie) lié à (objet = non central), avec des variations du genre : (lieu = centre de la périphérie) lié à (objet = central non central (décentral ?)). Or, il n'est pas prouvé et vérifié que l'on puisse affirmer que centre=central et périphérie=décentral.

Chaque caractéristique du lieu-objet est à la fois « centrale » et « décentrale » par rapport à la situation qu'elle occupe et la fonctionnalité qu'elle assume en fonction de l'identité du lieu-objet. Ainsi, en Suisse, une université est « centrale » dans un système d'enseignement cantonal ou fédéral et « décentrale » dans un système d'enseignement continental ou mondial.

Ceci étant, il est extrêmement difficile de sortir du binôme centre-périphérie quand on pose lieu=localisation, car la multiplicité des lieux dans une même localisation amène à les traiter de manière globale en négligeant les lieux dont les objets ne sont pas immédiats ou évidents. En plus, l'assimilation du lieu à la localisation rend plus difficile la compréhension de l'articulation entre intra et inter-urbain.

En revanche, la différenciation entre lieu et localisation permet de penser pour chaque lieu-objet la différenciation entre (lieu = centre) lié à (objet = central) et (lieu = centre) lié à (objet = décentral) dans une même localisation intra-urbaine qui est aussi une localisation inter-urbaine.

### 3.3. DIALECTIQUE CENTRALITE - DECENTRALITE

Première solution (analyse spatiale), deux localisations différentes :  
(localisation 1 = centre) liée à (objet = central) ou (localisation 2 = périphérie) liée à (objet = périphérique)

Exemple : Paris, centre de la France et Strasbourg, périphérie de la France  
Approche inter-urbaine

Deuxième solution (géographique), dans la même localisation :  
(lieu = centre) lié à (objet = central) et (lieu=centre) lié à (objet = décentral).

Exemple : Place de la Concorde, lieu-objet physique, central à Paris,  
Place de la Concorde, lieu-objet urbain, décentral dans le noyau historique de la ville de Paris situé  
autour de l'île de la Cité (Notre-Dame)  
Approche intra-urbaine

Exemple : Université de Paris I (Panthéon, Sorbonne), centrale parmi les universités de Paris  
Université de Paris I (Panthéon, Sorbonne), décentral en France depuis la dislocation de la Sorbonne,  
unique université de Paris  
Approche intra et inter-urbaine

### 3.4. REPRESENTATION DE LA DIALECTIQUE CENTRALITE - DECENTRALITE

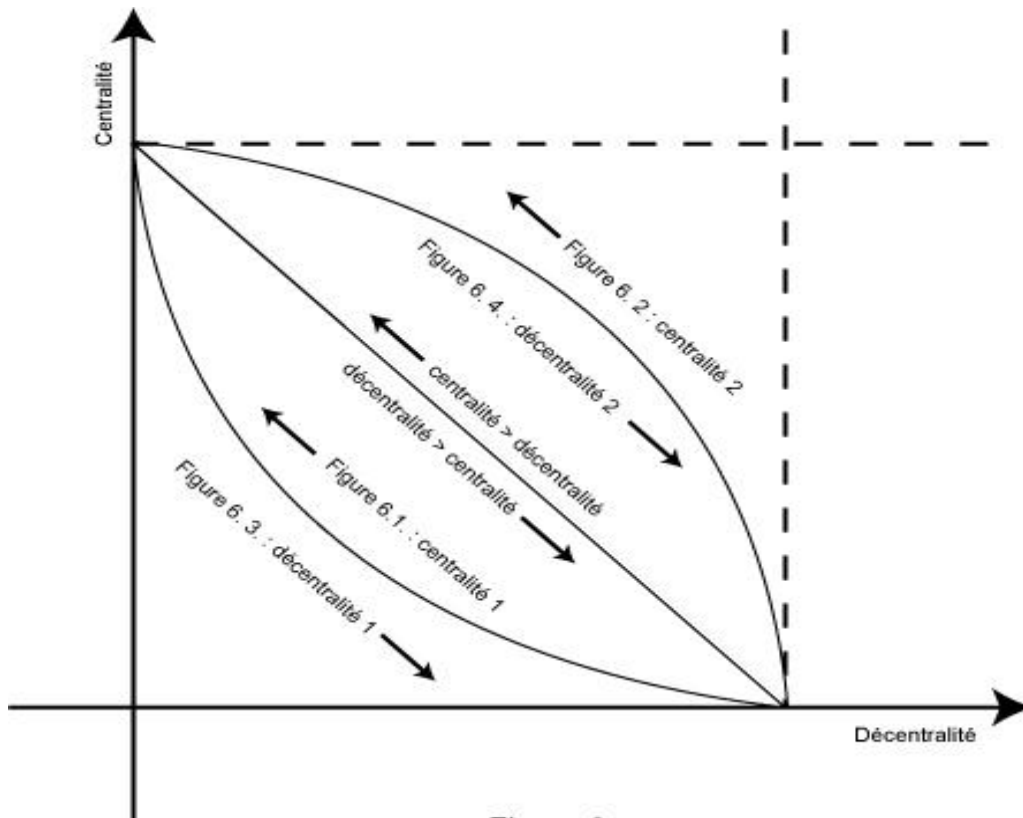


Figure 6 :  
Types de différenciations centrales-décentrales  
de lieux-objets



### 3.5. TYPES DE CENTRALITE - DECENTRALITE

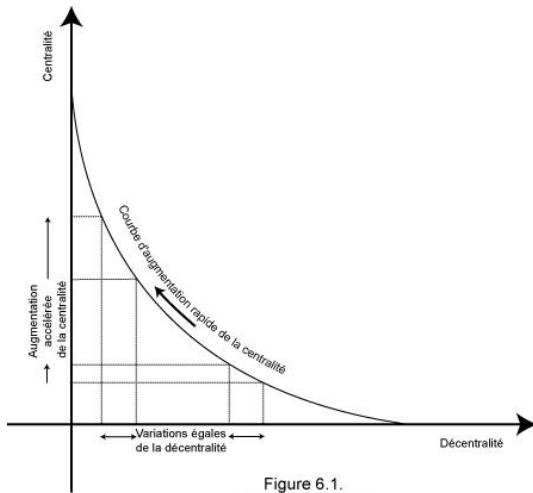


Figure 6.1.  
Type centralité 1 :  
différenciation centrale accélérée

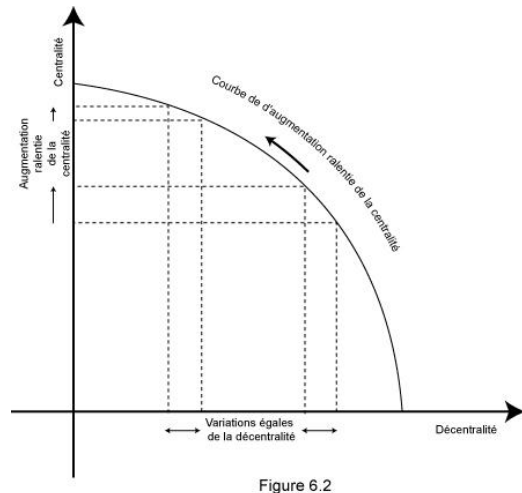


Figure 6.2  
Type centralité 2 :  
différenciation centrale ralentie

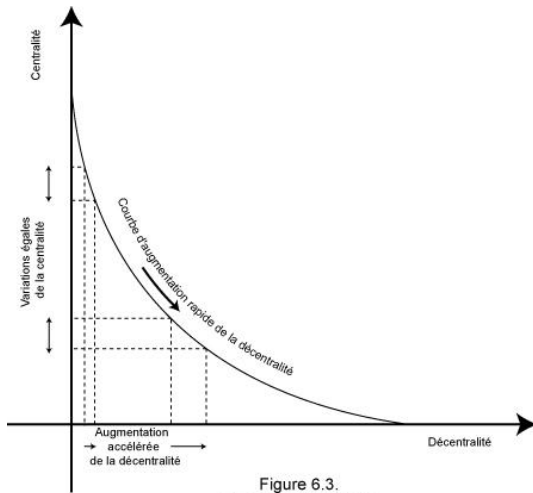


Figure 6.3.  
Type décentralité 1 :  
différenciation décentralisée accélérée

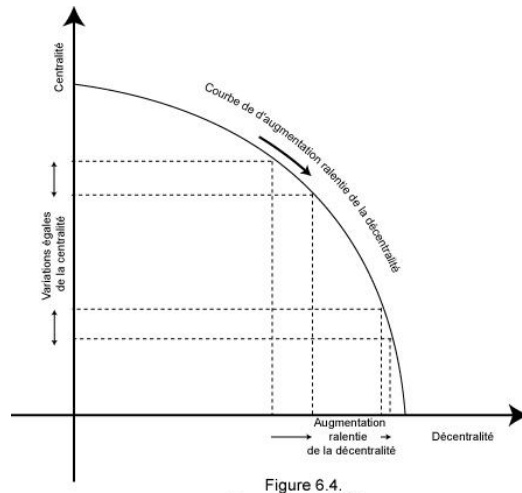


Figure 6.4.  
Type décentralité 2 :  
différenciation décentralisée ralentie

### 3.6. DIFFERENTIATION CROISSANTE DE LA CENTRALITE : TYPE C1

Différenciation centrale croissante du lieu-objet : (lieu = France) - objet = langue française.

Depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) qui substitue le français au latin dans les actes et les juridictions publics de la France (lieu), la langue française (objet) s'impose d'abord lentement face aux autres langues (phase 1). Cette substitution s'accélère une première fois à la Révolution (1790) puis une deuxième fois (phase 2) avec l'interdiction de l'usage des langues autres que le français dans les écoles primaires à la fin du XIXe siècle (1880-81).

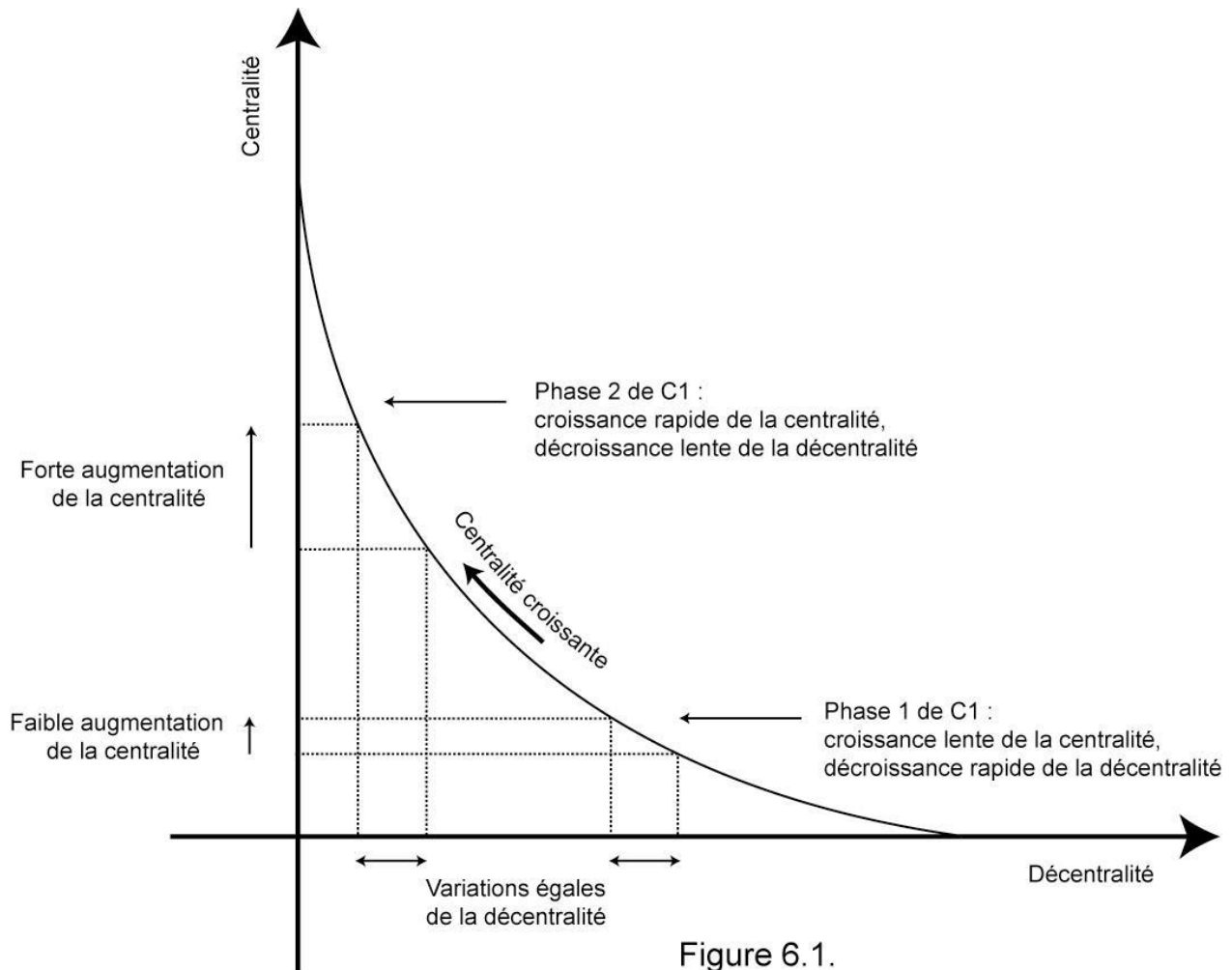


Figure 6.1.  
Différenciation centrale croissante  
Type C1

### 3.7. DIFFÉRENCIATION CROISSANTE DE LA CENTRALITE : TYPE C2

• Les lieux-objets fordistes : (lieu = Detroit, Sochaux-Montbéliard, Wolfsburg etc.)- (objet = production-consommation de masse).

• La logique de production fordiste est fondée sur une organisation du travail où l'ensemble homme-machine est soumis à la cadence de la machine pour produire en masse. Des salaires élevés permettent la consommation de masse de cette production de masse. Une forte croissance de la productivité est la

condition nécessaire pour que la demande augmente sans que les taux de profit baissent. Elle est favorisée par une intégration verticale depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fabrication d'objets standardisés bon marché, en passant par l'élaboration des moyens de production (machines, transports...).

- La logique de production fordiste induit une logique intra-urbaine de développement spatial de pôles de consommation et de croissance : les ouvriers et les cadres ont besoin de se nourrir, de se vêtir et de se loger sur les lieux de production. La production industrielle génère des activités de construction et de services toujours plus diversifiées.

- Les lieux-objets fordistes ont une centralité croissante qui détruit de manière lente puis toujours plus rapide les activités économiques et sociales décentralisées initiales. Le lieu (Detroit, Sochaux-Montbéliard, Wolfsburg etc.) de l'objet fordiste (production-consommation de masse) se densifie jusqu'à engendrer des effets pervers sur l'organisation industrielle qui lui a donné naissance : gigantisme bureaucratique, difficultés de communications qui annulent les économies d'échelles et de croissance de la productivité réalisées grâce à la concentration en un même lieu central. Le taux de profit baisse et entraîne un changement d'organisation en raison d'un renversement du rapport entre les coûts d'organisation internes et les coûts externes générés par la centralité excessive.

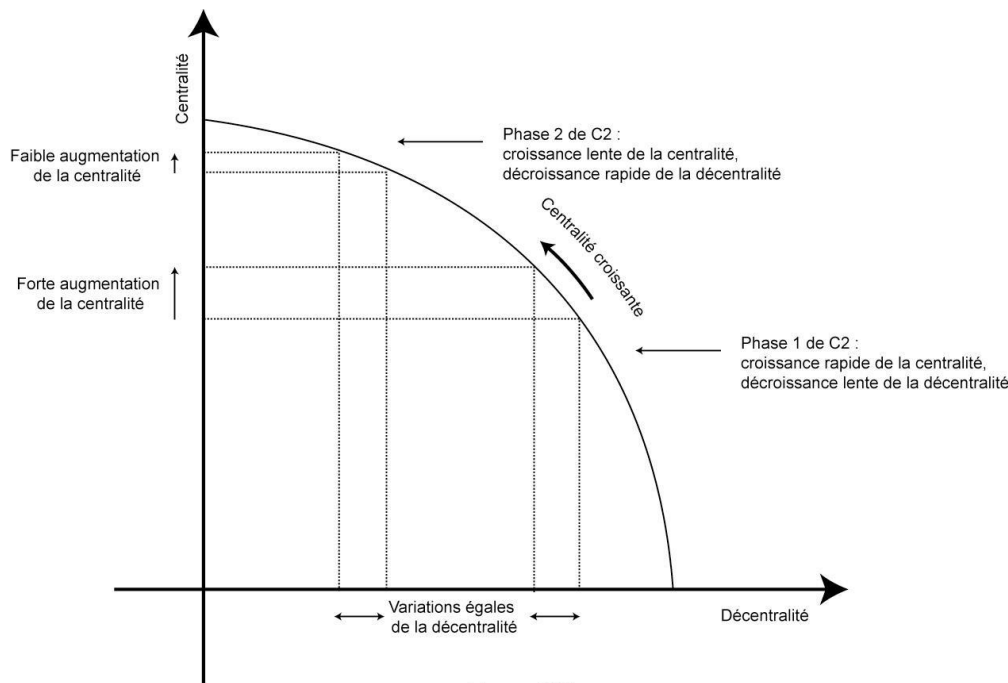


Figure 6.2  
Différentiation centrale croissante  
Type C2

### 3.8. DIFFÉRENTIATION CROISSANTE DE LA DECENTRALITE : TYPE D1

- Les lieux-objets villes françaises dotées d'universités : (lieu = Paris, Toulouse, etc.) - (objet = université de ...).

- En France avant 1790 le mot « université » désigne un groupe de quatre facultés au plus : arts, médecine, droit et théologie. L'université de Paris est créée vers 1200 (Toulouse, 1219). Au XVI<sup>e</sup> siècle,

la France compte 14 universités, plus Avignon, enclave pontificale. Il y en a 21 à la fin du XVIIIe siècle. Les plus prestigieuses sont Paris, Montpellier, Toulouse et Avignon.

- Pendant la Révolution, la Convention les supprime (1793) au profit de grandes écoles « spéciales ». Napoléon regroupe tous les établissements d'enseignement supérieur en une Université Impériale (1806) qui devient l'Université de France puis l'Instruction Publique (Loi Falloux : 1850) sous le IIIe Empire. Les facultés se multiplient et la IIIe République les regroupe en 15 universités (1896).

- La Ve république subdivise les universités (loi Edgar Faure, 1968) qui passent de 22 à 57. Les trois principes de réorganisation sont : l'autonomie (administrative, pédagogique et financière), la participation et la pluridisciplinarité. L'enseignement supérieur reste cependant divisé en universités, « fédérations d'UER » (unités d'enseignement et de recherche remplaçant les anciennes facultés) et en grandes écoles. Dès 1991, le plan « Universités 2000 » accélère la création d'universités nouvelles et la multiplication d'antennes universitaires sur de nouveaux sites géographiques. En 2004, il y a 81 universités en France Métropolitaine et dans les Départements d'Outre mer (DOM). Cette décentralité n'a pas été accompagnée par une véritable décentralisation, le ministère de l'éducation nationale installé à Paris continuant à gérer l'ensemble des universités.

- Sur le long terme, du XIIe au XXIe siècle, la constitution du réseau des universités françaises s'est opérée selon une logique de décentralité croissante. Elle est lente au début (Moyen Age et Ancien Régime : phase 1), se stabilise pendant la première moitié du XIXe siècle. Elle s'accélère après 1968 (phase 2).

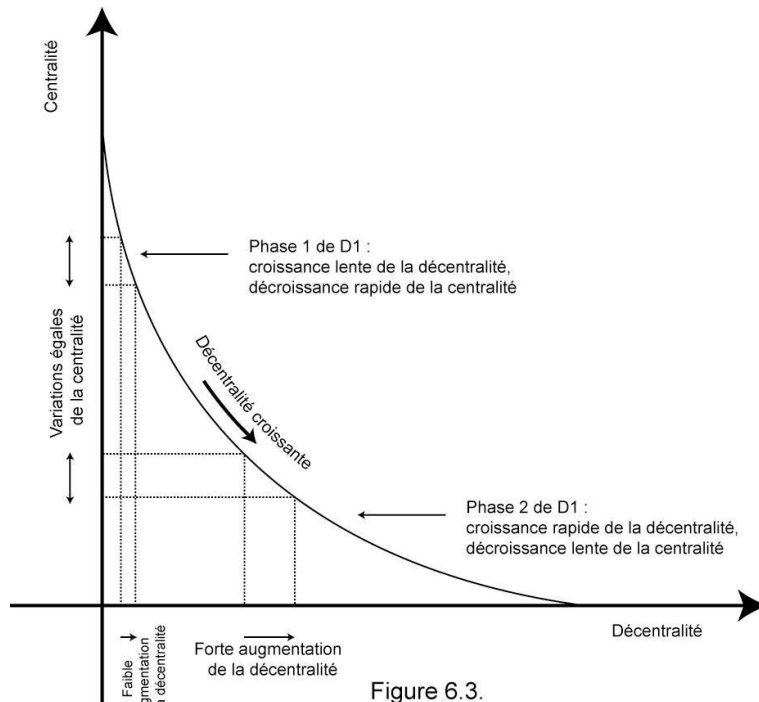


Figure 6.3.  
Différentiation décentralisée croissante  
Type D1

### 3.9. DIFFÉRENTIATION CROISSANTE DE LA DECENTRALITE : TYPE D2

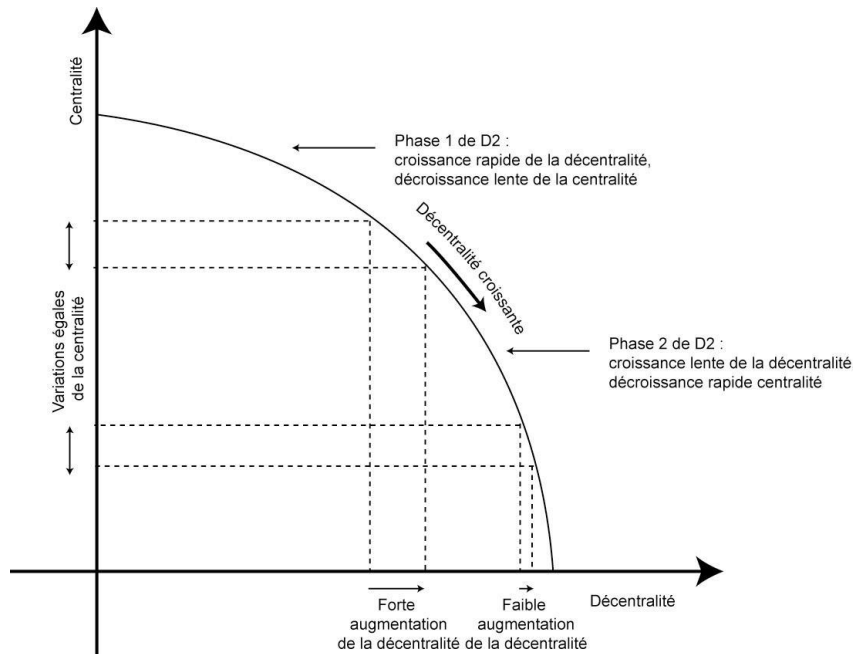
- Passage du lieu-objet : ville espace-territoire au lieu-objet : multi-pôle en réseau (mégapole et gigapole).
- Il existe en Europe, en Amérique du nord et en Asie de l'est, deux types d'hyper concentrations urbaines: les mégapoles et les gigapoles, auxquelles il faut ajouter dans les pays africains, sud asiatiques et sud américains les mégapoles.

.Les mégapoles se sont formées à partir de noyaux historiques et de centres de polarisation (souvent volontaires et auto-proclamés) multiples, de quartiers ou d'agglomérations spécialisés et cloisonnés, organisés en réseaux fortement hiérarchisés.

.La continuité historique entre les villes espace-territoire et les mégapoles en réseau résulte du renversement du rapport entre l'augmentation des coûts internes et les avantages externes générés par la centralité. Pendant la *phase 1* (figure 6.4) la croissance de la décentralité s'accompagne d'une décroissance lente de la centralité, comme on peut l'observer dans les villes industrielles fordistes ou dans les villes traditionnelles qui se développent. Pendant la *phase 2* les avantages de la décentralité l'emportent au point de favoriser l'apparition de réseaux polycentriques plus ou moins volontaires fortement hiérarchisés (New-York, Rhénanie, Tokyo).

.Le passage de la mégapole à la gigapole d'échelle continentale ou inter-continentale combine à la fois une centralité croissante des pôles de décision et de commandement et une indifférence décentralisée quant à la situation de ces lieux-objets. Certains noyaux urbains récents concentrent de multiples sièges de décision et de commandement (centralité de la Défense à Paris) tandis que d'autres garde la localisation d'origine (décentralité de Nestlé à Vevey) ou changent de lieu au gré des avantages externes (fiscalité, cadre de vie, facilités de transports etc.) en migrant de pays en pays.

.Les mégapoles africaines, sud-américaines et sud-asiatiques réputées totalement incontrôlables (bidonvilles, « ranchos », « villas miserias », « townships ») illustrent d'autres types de rapports entre centralité et décentralité dont la théorie reste à faire. Il faut alors combiner les quatre représentations graphiques proposées et en multiplier les phases possibles.



## CONCLUSION

■ Le concept de lieu-objet permet de comprendre d'un point de vue géographique la différence entre une localisation et un lieu dans une ville et entre villes. Il offre la possibilité d'utiliser les noms de ville comme des noms de lieux qui introduisent à une étude quantifiable des caractéristiques des villes, à la l'étude des mécanismes urbains et à la compréhension qualitative des perceptions et des symboles citadins. Le

concept de lieu-objet est un outil de réflexion et de recherche : il est ni un principe explicatif ni un modèle universel.

■ Dans le cas des rapports entre fonctionnement intra-urbain et inter-urbain, le concept de lieu-objet permet une approche théorique de la décentralité découverte empiriquement au cours de nombreuses recherches historiques. Son utilisation a également permis de comprendre que la centralité est dialectiquement indissociable de la décentralité.

© Georges NICOLAS, 2006